Cinquante deuxième année. - N ° 225 A Samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1278

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COLMAR

Ventes et cessions

379 723 547 RCS Colmar.
SOCIETE NOUVELLE DES ATELIERS LOGIQUES.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : SNAL.
Capital : 40000 EUR.
Adresse : 6, route D'UNGERSHEIM, 68190 Ensisheim.
Oppositions : Art.L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif Société apporteuse : Société Nouvelle des Ateliers Logiques (SNAL) Forme : SAS Adresse du siège : 6, Route d'Ungersheim - 68190 ENSISHEIM Capital : 40.000 € Numéro unique d'identification : 379 723 547 Lieu d'immatriculation : COLMAR Société bénéficiaire : SNAL Services Forme : SAS Adresse du siège : 39, Zone artisanale des Pradeaux 13850 GREASQUE Capital : 1000 € Numéro unique d'identification : 833 509 227 Lieu d'immatriculation : MARSEILLE Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société apporteuse est prévue: Actif : 216.370 € Passif : 73.322 € Actif Net apporté : 143.048 € Rémunération de l'apport: l'apport est consenti et accepté moyennant l'émission de 143.048 actions nouvelles de la société bénéficiaire, d'une valeur nominale d'un euro, émises au prix de souscription d'un euro par action, entièrement libérées et créées par augmentation de capital de la société bénéficiaire d'un montant nominal de 143.048 € au profit de la société apporteuse. la valeur des actions de SNAL Services étant égale au montant nominal, il n'existe pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par SNAL et la valeur nominale des actions créées par SNAL Services à titre d'augmentation de son capital; il ne sera donc créé aucune prime d'apport. Jouissance à compter rétroactivement du 01/01/2018 Date du projet commun de l'apport partiel d'actif : 07/11/2018 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Déposé le 21/11/2018 au RCS de COLMAR et au RCS de MARSEILLE le 22/11/2018..